



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.07.1975	01.10.2019	01.07.1975

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Maître d'éducation physique – enseignement secondaire I et II- maîtresse d'éducation physique – enseignement secondaire I et II	4.03.006

2. But de la fonction
Enseigner l'éducation physique dans les classes de l'enseignement secondaire.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

sur le plan pédagogique

- l'accomplissement de tâches semblables à celles du maître d'enseignement général et, plus spécialement, l'enseignement de l'éducation physique, comportant un ensemble d'exercices, de jeux et de sports;
- l'organisation de journées sportives et de camps au sein du collège ou écoles;
- la participation aux manifestations sportives d'autres collèges ou écoles;
- l'observation et le dépistage de troubles physiques chez les élèves;
- la prise des mesures utiles en cas d'accident;

sur le plan administratif

- l'accomplissement de tâches administratives découlant de la fonction.

NB : cette définition de fonction est en cours de modification

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	I	D	G	Cl. max. 19
Points	58	13	49	15	41	Total 179